

REGLEMENT

Jeu par tirage au sort « Jeu Concours »

Les sociétés :

LITTORAL AUTOMOBILES DISTRIBUTION, SAS au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS LA ROCHELLE sous le n° 398 126 540, dont le siège est 161 avenue Jean-Paul Sartre à LA ROCHELLE (17000), enseignes LA ROCHELLE AUTOMOBILE à LA ROCHELLE (17000) et PEYRONNET à ROCHEFORT (17300), représentée par son Président, domicilié en cette qualité audit siège,

SAINTONGE AUTOMOBILES DISTRIBUTION, SAS au capital de 1.500.000 €, immatriculée au RCS SAINTES sous le n° 334 299 252, dont le siège est 137 cours Paul Doumer à SAINTES (17100), à l'enseigne BAGONNEAU à SAINTES (17100), SAGA à SAINT JEAN D'ANGELY (17400) et ROYAN AUTOMOBILES à MEDIS (17600), représentée par son Président, domicilié en cette qualité audit siège,

COGNAC AUTOMOBILES DISTRIBUTION, SAS au capital de 300.000 €, immatriculée au RCS COGNAC sous le n° 394 446 751, dont le siège est à COGNAC (16100), 242, avenue Victor Hugo, à l'enseigne GAMC, représentée par son Président, domicilié en cette qualité audit siège,

CHARENTE AUTOMOBILES DISTRIBUTION, SAS au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS ANGOULÊME n° 807 466 065, dont le siège est 4 boulevard du Huit mai 1945 à ANGOULÊME (16000 ANGOULEME), à l'enseigne ANGOULEME AUTOMOBILES, représentée par son Président, domicilié en cette qualité audit siège,

organisent du 15 mars 2021 au 15 mai 2021 (à 00 h 00) inclus sur le site Internet www.groupe-michel.com un jeu par tirage au sort.

Ce jeu est ouvert à toute personne capable âgée d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine, sur indication de son identité, à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices ainsi que des sociétés suivantes :

SORDA, SAS au capital de 60.979,61 €, immatriculée au RCS LA ROCHELLE, sous le n° 711 780 460, dont le siège est à LA ROCHELLE (17000), 163 avenue Jean-Paul Sartre

SMAD, SAS au capital de 140.000 €, immatriculée au RCS ROCHEFORT sous le n° 415 680 222, dont le siège est à ROCHEFORT SUR MER (17300), 46-48, avenue Diéras,

ARDON SAS, SAS au capital de 280.000 €, immatriculée au RCS SAINTES sous le n° 716 250 113, dont le siège est route de Bordeaux, Les Gonds – 17100 SAINTES

CHÂTEAUROUX GUÉRET AUTOMOBILES DISTRIBUTION dite **CGAD**, SAS au capital de 700.000 €, RCS CHÂTEAUROUX 829 445 469, dont le siège est à CHÂTEAUROUX (36000), 120 rue Montaigne,

SOCIÉTÉ DE DIFFUSION AUTOMOBILES CREUSOISE dite **SODAC**, SAS au capital de 300.000 €, RCS GUÉRET 829 470 111, dont le siège est à SAINTE FEYRE (23000), Route Nationale 145,

JCM INVESTISSEMENTS, SA au capital de 1.760.000 €, immatriculée au RCS LA ROCHELLE sous le n° 382 778 470, dont le siège est à LA ROCHELLE (17000), avenue Jean-Paul Sartre,

SMI, SAS au capital de 105.920,00 €, immatriculée au RCS LA ROCHELLE sous le n° 389 327 610, dont le siège est à LA ROCHELE (17000), 161 avenue Jean-Paul Sartre

Des membres de leur famille (jusqu'au deuxième degré inclus en ligne directe ou collatérale, les conjoints) et des personnes vivant sous leur toit.

La participation au jeu est limitée à une par personne.

Dans le cas où plusieurs participations au nom de la même personne seraient déposées, une seule participation sera prise en compte.

1. DÉROULEMENT DU JEU

Du 15 mars 2021 au 15 mai 2021 (à 00 h 00), il sera organisé sur la page de la marque RENAULT du site « www.groupe-michel.com » (au moyen du logiciel TYPEFORM) un jeu par tirage au sort dont l'enjeu est le gain d'un voyage d'une valeur de 3.000 € (trois mille Euros).

Sur la page RENAULT du site « www.groupe-michel.com » il sera mis à disposition un formulaire à remplir concernant :

- les nom et prénom du participant,
- la ville et le code postal de son lieu de domicile
- son sexe et sa date de naissance
- son adresse mail,
- son n° de téléphone,

2. MODALITES DU TIRAGE AU SORT – DOTATION - REMISE DES LOTS

Le 17/05/2021 à 15 h 00, il sera procédé par les soins de représentants des sociétés organisatrices, au tirage au sort d'un bulletin et donc d'un gagnant parmi les personnes ayant complété ledit formulaire.

Le tirage au sort sera effectué sur le site « www.tirokdo.com » le nombre de participants sera rentré et le nombre ou numéro du gagnant sortira de manière aléatoire.

Le gagnant sera avisé par téléphone le jour même du tirage au sort et sera ainsi informé des modalités de remise et d'utilisation du lot gagné.

Le nom du gagnant sera consultable sur le site « www.groupe-michel.com » au plus tard le 18/05/2021 et jusqu'au 31/05/2021 inclus.

La dotation est constituée d'UN (01) lot consistant en un voyage d'une valeur de 3000 € (trois mille Euros) matérialisé par l'ouverture d'un crédit de même montant auprès de l'agence WORLD EXPLORATEUR (RCS LA ROCHELLE n° 843 272 535) dont le siège est 569 avenue Albert Sarraut à RIVEDOUX-PLAGE (17940). Le gagnant pourra alors choisir auprès de cette agence la destination de son choix dans la limite du crédit ouvert.

Le crédit ouvert auprès de l'agence devra être utilisé dans les douze (12) mois la date du tirage au sort.

La dotation ne donnera en aucun cas lieu à une contrepartie financière que ce soit en partie ou en totalité.

Le nom du gagnant ainsi que les photographies qui seront faites lors de la remise du lot pourront être publiés sur le site du GROUPE MICHEL ainsi que sur les pages GROUPE MICHEL des réseaux sociaux.

La participation au jeu entraîne l'acceptation du règlement et donc ces formes de publications sans contrepartie financière de la part du gagnant.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pendant la durée du jeu et jusqu'au 31/05/2021, le présent règlement sera consultable sur le site « www.groupe-michel.com ».

Il est rappelé qu'aucune indemnité financière ne sera allouée en contrepartie de la dotation.

Le lot à une durée de validité de douze (12) mois à compter de sa remise au gagnant.

Toutes réclamations pouvant intervenir du fait de l'interprétation des termes du présent règlement devra être transmise à :

JCM INVESTISSEMENTS
à l'attention du service juridique
161 avenue Jean-Paul Sartre
BP 20362 - 17001 LA ROCHELLE cedex 1

dans un délai de 30 jours maximum (cachet de la poste faisant foi) à dater de la clôture du jeu, date au-delà de laquelle aucune réclamation ne pourra plus être prise en compte.

Dans l'hypothèse où un événement (force majeure ou autre) viendrait à empêcher le bon déroulement du jeu, la société organisatrice ne saurait en être tenue pour responsable et sa responsabilité ne saurait être recherchée à quelque titre que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de prolonger ou écourter ce jeu et responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement sera à disposition sur demande écrite adressée à :

JCM INVESTISSEMENTS
à l'attention du service juridique
161 avenue Jean-Paul Sartre
BP 20362 - 17001 LA ROCHELLE cedex 1

Les frais d'envoi d'une demande écrite de communication du présent règlement pourront être remboursés sur simple demande et sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France métropolitaine. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer pendant la durée du jeu.

La participation à ce jeu entraîne adhésion au présent règlement et l'autorisation pour la société organisatrice d'exploiter les données personnelles des participants et rendre publique le nom du gagnant ainsi que la publication (sur son site Internet www.groupe-michel.com, sur les réseaux sociaux, ou tout autre support à des fins publicitaires et/ou commerciales ou autres) des photographies et /ou vidéos qui auront pu être prises lors de la remise du lot.

La diffusion du nom et des coordonnées du gagnant n'ouvre droit à aucune contrepartie financière à son profit.

Ce jeu est soumis à la Loi française. Il est réalisé en conformité avec les dispositions de la Loi n° 2014-344 et de la Loi n° 2014-1545. En cas de litige, une solution amiable négociée sera systématiquement recherchée pendant une période ne pouvant être inférieure à six (06) mois. Passé ce délai, à défaut d'accord, toute contestation relative à l'interprétation ou à la mise en œuvre du présent règlement et du tirage au sort qu'il organise sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège de l'une des sociétés organisatrices au choix du demandeur.

Les données collectées ne seront pas intégrées aux bases de données du Groupe MICHEL et elles ne feront l'objet d'aucun traitement ni d'aucune cession de fichier ou autres. Elles seront éventuellement utilisées aux fins d'une opération de démarchage commercial par téléphone.

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et libertés et du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), les participants ont la possibilité d'avoir accès aux données informatiques les concernant et de demander leur rectification, leur effacement ou leur portabilité.

Toute demande d'informations complémentaires ou réclamation relative aux traitements des données personnelles devra être adressée (accompagnée d'un justificatif d'identité) au DPO du Groupe MICHEL à l'adresse suivante :

**Monsieur le DPO du Groupe MICHEL
c/o JCM INVESTISSEMENTS
BP 20362 – 161 avenue Jean-Paul Sartre
17001 LA ROCHELLE CEDEX 01**